



COMPTE RENDU DU CTL du 30 juin 2021

A l'ouverture de ce Comité Technique Local la délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

L'ordre du jour de ce CTL comporte la création des SGC et CDL de Fontenay et Nanterre et le transfert des brigades de vérification de Boulogne, Sceaux et Sèvres à Vanves-Lycée. Ces opérations relèvent du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) pour le département. Pour les collègues cela se traduira par une mobilité forcée, synonyme souvent de l'allongement du temps de trajet domicile-travail, et une dégradation de leurs conditions de travail.

La CGT réaffirme son exigence d'abandon du NRP.

Cette revendication est plus que jamais d'actualité.

En effet la DRFIP 75 vient de rendre public le NRP sur Paris à échéance 2027.

Ce sont des dizaines de services qui sont promis à la fermeture ou à la fusion ; au total ce sont douze implantations sur un total de 25 qui sont vouées à disparaître d'ici 2027.

Une telle opération, la disparition de près de la moitié des sites de la DRFIP, suppose des milliers de suppressions d'emplois parisiens. La DRFIP ne pourrait présenter un tel plan sans avoir connaissance du niveau des suppressions et délocalisations d'emplois d'ici 2027, en étroite collaboration avec la DG.

Il s'agit d'un véritable plan de dépeçage de la DRFIP 75, annonciateur de ce qui est préparation pour toute la DGFIP.

La CGT demande à la direction de rendre public le NRP pour le département d'ici 2027 et le volume des suppressions et délocalisations d'emplois

La CGT dénonce cette politique délibérée de destruction de la DGFIP et renouvelle son exigence d'abandon du NRP.

La directrice a répondu que le NRP dans le 92 est celui qui a été présenté aux organisations syndicales en 2019 et qui établit la situation des implantations jusqu'en 2026, comme cela a été indiqué aux élus locaux. C'est dans ce cadre que sont mises en œuvre les restructurations examinées en CTL.

La direction ne dispose d'aucune information sur la trajectoire des suppressions d'emplois après 2022, le Contrat d'objectifs et de moyens s'arrêtant à cette date. Les seuls éléments particuliers connus portent sur le transfert de 32 emplois pour la création d'une antenne SIE à Vendôme dans le Loir-et-Cher en 2024. Une contribution est également à prévoir au bénéfice du centre téléphonique national.

Selon la direction, le cas de Paris peut s'expliquer par le retard pris dans l'annonce du NRP 75 et des enjeux particuliers en termes de bâtiments.

Au niveau central le bureau de pilotage NRP ferme en septembre. La direction ne travaille pas sur un nouveau plan de restructurations au-delà du NRP actuel et à horizon 2027 : « *Il n'y a pas de plan caché.* »

Les points suivants ont ensuite été examinés.

NRP au 1^{er} janvier 2022 : création du SGC (Service de Gestion Comptable) et du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) de Fontenay-aux-Roses et d'un accueil de proximité à Clamart

La délégation CGT a réaffirmé son opposition au NRP en général et à la mise en place des SGC en particulier.

Les SGC sont une préfiguration du transfert des services vers le privé et/ou les collectivités locales préparé par la mise en place des comptes financiers uniques et des SFACT (Services facturiers - non mis en place à cette étape dans le 92) visant eux-mêmes la fin de la séparation ordonnateur-comptable.

La concentration des services amènera à une industrialisation des processus et donc à une spécialisation des tâches des agents comme cela est en cours dans les SIP.

La concentration et l'industrialisation permettant des suppressions de postes futures.

Les agents n'ont donc aucun intérêt à cette nouvelle organisation.

La fonction CDL est en réalité retirée au comptable. Elle est coupée de la gestion et perd ainsi de sa qualité. La formation semble très allégée et ne pas permettre aux CDL de faire le poids face à des experts extérieurs que les riches collectivités du 92 peuvent mobiliser.

Cette mission semble plus faite pour reclasser les cadre A+ qui ne peuvent plus espérer la direction d'un poste au moment où les restructurations font disparaître une bonne partie du réseau.

La création du SGC à Fontenay-aux-Roses (regroupant les trésoreries d'Antony, Sceaux et Clamart) posent plusieurs autres problèmes. Alors que les agents étaient dans les trois trésoreries installés dans des espaces confortables, il est à noter que les surfaces par agents sont en baisse drastique. Nous avons demandé quel était l'impact pour les collègues sur leur temps de déplacement (rallongement). La direction n'a pas été en mesure de nous indiquer la proportion d'agents qui verront leur temps de déplacement augmenter. Nous avons souligné la forte dégradation pour les agents d'Antony. La direction a répondu que les agents avaient le choix de ne pas suivre leur mission et de demander une mutation ce qu'on fait valoir deux agents au mouvement national.

Nous avons demandé que soient précisés les impacts sur l'organisation du travail notamment dans chacun des pôles Dépenses, Recettes, Compta. La direction a répondu de manière générale que l'organisation en pôle (Dépenses, Recettes, Compta) actuelle serait maintenue.

La répartition des bureaux entre les Rdc et le 5^e étage pose problème. La direction a mis en avant qu'elle avait privilégié le confort des agents en choisissant un étage plus lumineux.

Nous avons demandé que soit clarifié l'accueil mutualisé SIP/SLR entre le SGC, le SIP de Sceaux, les Maisons France Service et les accueils de proximité. La direction a répondu que les agents du SGC devaient être formés pour être en capacité d'apporter des renseignements fiscaux de 1^{er} niveau. Les animateurs recrutés dans les MFS participent également à cet accueil de 1^{er} niveau et aident les usagers à accéder aux services disponibles en ligne. Les accueils de proximité organisant un accueil exclusivement sur rendez-vous n'ont pas été sollicités.

Nous avons demandé la justification de la suppression d'un poste de cadre A. La direction a répondu que cette suppression d'un cadre A est compensée par la création d'un poste d'adjoint A+.

Vote : unanimité des organisations syndicales contre.

NRP au 1^{er} janvier 2022 : création du SGC (Service de Gestion Comptable) de Nanterre, de deux CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux) à Nanterre et d'un accueil de proximité à Rueil

Outre les problèmes généraux opposés au projet de la direction exposés ci-dessus, la délégation a soulevé un problème propre au SGC de Nanterre. Faute d'avoir avancé sur les travaux des anciens locaux de la Banque de France à la Préfecture de Nanterre la direction maintient sur deux sites (Nanterre TM et Rueil TM) le futur SGC (Service de Gestion Comptable). La délégation CGT a

demandé l'arrêt de cette restructuration. La direction s'y est refusée.

De plus elle ne maintient pas l'organisation géographique actuelle. Il y aura une spécialisation en pôles « Dépenses », « Recettes » et « Comptabilité ». Chaque pôle sera implanté sur un site précis. Pour certains collègues cela va se traduire par deux changements de site : un premier pour rejoindre le site où leur pôle sera implanté et un second pour rejoindre le SGC sur le site de la Préfecture lorsque les travaux d'aménagement auront pris fin. Deux collègues de la TM de Colombes devront également rejoindre un des deux sites.

Vote : unanimité des organisations syndicales contre.

Transfert au 01/01/2022 des brigades de vérification de Boulogne (1 et 3), Sceaux (5 et 6) et Sèvres (4 et 15) sur le site de Vanves-Lycée

La direction a rappelé que ce transfert s'intégrait à une opération de regroupement des brigades du 92 sur 2 sites, Nanterre pour les brigades du nord (au 1/01/2023) et Vanves pour celles du Sud. La direction a confirmé que la BCR resterait répartie sur les deux sites pour favoriser la mutualisation avec les brigades. La direction justifie ces concentrations en considérant que les services du contrôle fiscal externe de la Ddfip 92 équivalent à une Dircofi de province. En outre, pour elle, dans le contexte de sous-effectif permanent dans les BDV (-15 dans le sud actuellement) découlant des prélèvements constants au profit des services centraux et des directions nationales, le rapprochement à Vanves va permettre une gestion « *plus fluide* » des agents.

La CGT a rappelé son opposition à ces regroupements qui éloignent les brigades des services de gestion et de programmation et qui allongent pour beaucoup de collègues leur temps de trajet.

La direction a présenté les projets de plans, en indiquant qu'il y avait la place pour accueillir tous les postes implantés au Tagerfip (54 A et 6 A+).

Notre délégation a développé une série d'observations élaborées avec les agents concernés et après visite sur place :

- espaces de stockage installés dans des bureaux bien exposés ;
- création d' « *espaces de confidentialité* » à l'intérêt discutable pris sur des surfaces de bureaux ;
- concentration de 4 vérificateurs dans un bureau situé dans un angle du bâtiment et souffrant d'un déficit de luminosité ;
- déséquilibre dans la répartition des surfaces par agent entre brigades ;
- présence au 4^e étage de locaux spacieux et très bien exposés proposés comme lieux de stockage, salle de réunion et « *bureau de passage* » de 31 m², ces derniers espaces n'ayant vocation qu'à une occupation très occasionnelle.

La direction a répondu qu'elle allait examiner toutes les remarques avec le souci d'optimiser l'hébergement des services et des agents.

La CGT a demandé que la modification des plans soit effectuée avec les agents et les organisations syndicales. La direction va se rapprocher des chefs de brigades et d'un représentant par brigade pour trouver la meilleure solution d'hébergement.

De même, la section a demandé que la réception des contribuables contrôlés soient assurée au niveau des salles de réunion en rez-de-chaussée pour garantir la sécurité du personnel.

Enfin, dans le cadre du déménagement de la direction de Vanves à Nanterre, la section a soulevé la problématique de la gestion du courrier sur le site. La direction a répondu que le sujet était en cours

d'examen, car les agents actuellement en charge du courrier sur le site de Vanves direction seront mutés en septembre 2021.

Vote :

Contre : CGT, Solidaires et FO ; Abstention : CFDT.

Formation professionnelle

La formation a chuté de 62 % en général en 2020.

Cela s'explique entre autres par la crise sanitaire, qui a rendu impossible la formation en présentiel.

Par ailleurs, les inspecteurs et les contrôleurs sortant de l'école n'ont pu bénéficier des formations prévues dans un cadre normal, notamment de la formation premier métier.

De même, la crise sanitaire a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de formations en ligne. Ceci s'est traduit par une hausse de l'absentéisme et de l'abandon en cours de route de ces e- formations.

En ce qui concerne les cadres A et les cadres C stagiaires n'ayant pas reçu de formation premier métier en 2020, ils bénéficieront en 2021 d'une formation continue.

La CGT a rappelé son attachement à la formation en présentiel, qui permet l'interaction entre les formateurs et les stagiaires et entre les stagiaires eux-mêmes.

Nous avons marqué notre opposition à l'un des axes du plan de formation 2021 : « *professionnaliser les services de la DGFIP dans leurs actions de recrutement (de contractuels, fonctionnaires en détachement), à fiabiliser et sécuriser leur décision en la matière* ».

La CGT s'oppose au recrutement de contractuels, qui tournent le dos à la notion de service public et à notre statut.

Le gouvernement ne cache pas son intention d'engager un recrutement massif de contractuels, sur des postes ayant vocation à être attribués à des fonctionnaires titulaires.

Vote sur le plan de formation 2021 :

Abstention : CGT, Solidaires, FO et CFDT.

Tableau de bord de veille sociale 2020 (TBVS)

Dans un premier temps, la direction a rappelé les différents indicateurs constituant le TBVS ainsi que l'analyse qualitative de ceux-ci.

Nous avons ensuite présenté nos observations.

Concernant le nombre de fiches des risques psycho-sociaux, nous constatons une baisse entre 2019 et 2020, mais celle-ci reste à relativiser puisqu'en raison de la crise sanitaire, les services sont restés longtemps fermés.

S'agissant du taux de couverture des effectifs, nous constatons que celui-ci s'est fortement dégradé entre 2018 et 2020. Notre section a rappelé sa revendication de recrutements de titulaires sur l'ensemble des postes vacants du département, et non le recours à des contractuels.

Le nombre de périodes de congés maladie a baissé, mais dans le même temps, il est constaté que les arrêts de travail sont plus longs. Ceci est probablement lié à la crise sanitaire.

En ce qui concerne le nombre de jours mis sur les CET, ce dernier n'a fait que croître. La section a fait observer qu'il serait intéressant de les comparer avec le nombre de jours payés en 2021. Le fait que les collègues épargnent des congés au lieu de les prendre ne serait-il pas une conséquence du gel du point d'indice, et donc un moyen d'augmenter leur pouvoir d'achat ?

Nous avons constaté que le nombre d'écêtements lié aux horaires variables a diminué. Néanmoins, il représente encore 5,7 emplois équivalents temps plein en 2020, et ce même avec les périodes de confinement et le télétravail.

S'agissant du nombre d'emplois non pourvus, il diminue également. Notre section a rappelé que cela est lié aux plans de suppressions d'emplois subis chaque année.

Violences entre collègues : 13 fiches de signalement ont été rédigées en 2020. Cela est le signe d'une très grande tension dans les services. Pour nous, c'est un signal d'alarme fort.

Taux de recours à l'entretien professionnel : ce taux a baissé, mais il est à relativiser, car les entretiens professionnels ont eu lieu avant le premier confinement, ce qui a pu dissuader certains collègues à leur retour.

De plus, on constate que ce taux est très hétérogène suivant les services.

La direction a rappelé que la DDFIP des Hauts-de-Seine a un problème d'attractivité et que le recrutement de 9 contractuels n'allait pas régler le problème. Par ailleurs, elle indique que la DGFIP n'a jamais autant recruté.

Concernant la violence entre les agents, la direction dit que cela était représentatif de la population française.

Pour les jours payés sur CET, la direction va demander les statistiques au SIA et nous fera un retour.

Nombre de congés perdus : de même, la CGT a fait la demande du nombre de journées de congés perdus. En effet, des collègues ne posent pas l'intégralité de leurs congés dans l'année et ne les déposent pas forcément sur un CET.

La direction s'est montrée surprise de cette assertion et va examiner le problème. À cette occasion, elle nous a informés de la mise en place d'un nouveau pôle au sein du service RH, intitulé « *Qualité de vie au travail*. » Celui-ci aura pour objet la surveillance des indicateurs s'y rapportant.

Questions diverses

La direction informe qu'il n'y aura pas de journées d'accueil en septembre en raison du contexte sanitaire et du trop grand nombre de nouveaux agents à accueillir.

Affectations en direction

La section a demandé quand les affectations en direction seraient communiquées aux agents : celles-ci devraient être publiées à la fin de la première semaine de juillet ou au tout début de la suivante.

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !

BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES **92**
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de
Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>